

**Programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale
d'alphabétisation au Maroc (phase II)**

N°2012 / 024-476 COMPLÉTÉE PAR 2013/ 025-011

PAYS / RÉGION BÉNÉFICIAIRE	Maroc		
AUTORITÉ REQUÉRANTE	<i>Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle</i>		
LIGNE BUDGETAIRE	BGUE-B2012-19.080101-C1-DEVCO SPRING BGUE-B2013-19.080101-C1-DEVCO SPRING		
INTITULÉ	Programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'alphabétisation (phase II)		
COÛT TOTAL	35 millions d'EUR		
MÉTHODE D'ASSISTANCE / MODE DE GESTION	Programme d'appui à la politique sectorielle : - appui budgétaire sectoriel (gestion centralisée) - approche projet (gestion centralisée directe)		
CODE DAC	11320	SECTEUR	Politiques d'éducation et arrangements administratifs

0. CONTEXTE DE L'INTERVENTION

0.1. Politique nationale de développement

La politique générale du Maroc repose sur trois piliers distincts : une évolution politique progressive vers le renforcement du régime démocratique et d'un Etat de droit; l'obtention d'une croissance économique plus forte et plus stable, à-même de créer des emplois, ainsi que d'assurer la viabilité de ses finances publiques ; le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté. L'Accord d'association avec l'Union européenne (UE) ainsi que le Plan d'action représentent une priorité majeure de la politique du pays, confirmée en 2008 par l'adoption du document conjoint UE-Maroc sur le renforcement des relations bilatérales (Statut avancé).

0.2. Contexte sectoriel : politiques et défis

La politique sectorielle, telle qu'elle se définit aujourd'hui à travers un cadre élaboré en 2004¹ mais esquissé dès la fin des années 90, s'apprécie en premier lieu² à la lumière des différentes évolutions institutionnelles qui ont marqué le développement du secteur. On peut citer plusieurs repères importants pour saisir à la fois la montée en puissance de cette politique mais également ces principaux développements institutionnels :

- **1956** : 1^{ères} campagnes nationales d'alphabétisation, lancées par Feu sa Majesté le Roi Mohammed V, (1956 : 1 000 000 de personnes concernées ; 1957 : 2 millions de personnes). Dans le même temps, un journal destiné aux néo-alphabètes est publié (Manar Al-Maghrib) ;
- **1980** : un service d'alphabétisation des adultes est créé au sein du Ministère de l'Artisanat ;
- **1990** : création d'une commission nationale d'alphabétisation, subdivisée en 3 sous-commissions : élaboration de plans d'action, méthodes et outils pédagogiques, information et sensibilisation. Des commissions provinciales sont mises en place pour promouvoir et coordonner les actions d'alphabétisation au plan local. Cette même année, toutes les composantes de la société civile sont invitées à participer à la lutte contre l'analphabétisme³ ;
- **2002** : un secrétariat d'Etat, chargé auprès du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse (SECAENF), prend en responsabilité l'Alphabétisation et l'Education Non Formelle ;
- **2004**: une première « stratégie nationale d'alphabétisation » a été adoptée par le gouvernement du Maroc (cf. page 2);

¹ Royaume du Maroc, Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des cadres et de la recherche scientifique, chargé de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, *Stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle*, Septembre 2004.

² Ces éléments sont repris de la note « *L'alphabétisation et l'éducation des adultes* » rédigée dans le cadre du cinquantenaire de l'indépendance.

³ Depuis cette date, une campagne nationale d'alphabétisation est lancée chaque année et concerne toutes les catégories de la population âgée de 15 ans et plus.

- **2007** : le SECAENF est dissout et ses services sont de nouveau rattachés au Ministère de l'Éducation Nationale sous la forme d'un Département de l'Alphabétisation et de l'Éducation Non Formelle (organisé en deux directions Direction de la Lutte Contre l'Analphabétisme -DLCA et Direction de l'Éducation Non Formelle -DENF) mais dans un contexte spécifique : dans le même temps, un agence nationale est annoncée (on évoque un délai entre 6 mois et deux ans pour la bâtir) et de nouvelles ambitions affichées ;
- **2011** : un texte de loi portant création de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme (ANLCA), a été adopté par les deux chambres du Parlement et publié dans le Bulletin Officiel, le 22 septembre 2011. Cette loi entre en vigueur à compter de la date de publication au Bulletin Officiel du Décret d'application ;
- **2012** : un nouveau plan stratégique (2013 – 2016) est annoncé affichant un objectif de 20 % d'analphabètes à l'horizon 2016 et une capacité annuelle d'intervention souhaitée à hauteur d'1 million de bénéficiaires par an. Aujourd'hui, cette politique est sur le point d'être confiée à la nouvelle structure (l'Agence Nationale de lutte contre l'analphabétisme) dont la mission sera de finaliser les chantiers entrepris ;
- **2013** : le décret d'application de la loi de création de l'Agence est approuvé par le Gouvernement marocain le jeudi 9 mai 2013 et publié au Bulletin officiel le 15 juillet 2013. Ce projet de décret prévoit le placement de l'Agence sous la tutelle du Chef du Gouvernement, avec siège à Rabat et la possibilité de créer des antennes régionales sur approbation du Conseil d'administration, de même qu'il définit la composition du Conseil d'administration en précisant les secteurs gouvernementaux qui y seront représentés. Pour la transition et la continuité institutionnelle, cette loi prévoit le transfert à l'Agence des attributions exercées, à la date de son entrée en vigueur, par les structures administratives du Ministère de l'Éducation Nationale, en matière de lutte contre l'analphabétisme, et relevant des missions de l'Agence.

La Charte Nationale de l'Éducation et de la Formation, portant cadre général de réforme du système d'éducation et de formation pour la décennie 2000-2010, érigeait l'alphabétisation en « une obligation sociale de l'État » et la considérait « comme un facteur déterminant de mise à niveau du tissu économique, par le rehaussement de la compétence des ressources humaines... ». Cette charte annonçait l'objectif d'éradiquer l'analphabétisme au Maroc, à l'horizon 2015.

En 2004, une première « stratégie nationale d'alphabétisation » a été adoptée par le gouvernement du Maroc. La mise en œuvre de cette stratégie pilotée par un Secrétariat d'État Chargé de l'Alphabétisation et de l'Éducation non Formelle, reposait sur quatre programmes d'intervention complémentaires, selon l'acteur concerné:

- Programme général : ce programme, mis en œuvre par le Ministère de l'Éducation Nationale sous la supervision de la Direction de la Lutte Contre l'Analphabétisme (DLCA) est destiné à l'ensemble des populations analphabètes n'appartenant pas à un secteur d'activité spécifique et donc ne pouvant pas bénéficier d'un programme spécifique d'alphabétisation. Les cours d'alphabétisation organisés dans le cadre de ce programme touchent un large public de personnes analphabètes, sont organisés dans des établissements scolaires (en général des écoles primaires), et animés par le personnel enseignant (les instituteurs).
- Le programme des opérateurs publics : ce programme regroupe l'ensemble des autres ministères et administrations publiques, qui mettent en œuvre des activités d'alphabétisation au profit de leurs personnels ou des populations relevant de leurs attributions.
- Le programme des Organisations Non Gouvernementales (ONG) : leur participation est réglée par une convention signée individuellement avec la DLCA qui apporte un appui matériel (manuels, guides, matériels didactiques), logistique mais aussi financier permettant la prise en charge des indemnités versées aux formateurs. En retour, les ONG doivent mettre à disposition des salles de cours, du personnel de formation et d'encadrement. Le suivi et le contrôle du programme sont de la responsabilité de la DLCA.
- Programme d'alphabétisation en entreprises : l'action d'alphabétisation en entreprise revêt un caractère tout à fait spécial. Le financement de ce programme se fait dans le cadre du système des contrats spéciaux de formation (CSF) gérés par l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT), par lequel l'État prend en charge 80% du coût de la formation, avec un plafond par personne alphabétisée de 3000 dirhams. Ces programmes sont réalisés en partenariat avec les associations professionnelles et ils bénéficient du personnel des entreprises qui les organisent.

Depuis 2002-2003, le nombre de bénéficiaires des programmes d'alphabétisation ne cesse d'augmenter. Il est passé de 286 425 en 2002-2003 pour atteindre 769 402 au titre de l'année d'alphabétisation 2012-2013. Sur la période 2003-2013, la Direction de la lutte contre l'analphabétisme (DLCA) a pu cibler plus de 6.5 millions analphabètes. Le tableau 1 ci-dessous relate l'évolution des effectifs de bénéficiaires des programmes d'alphabétisation depuis 2002-2003.

Avec un accroissement variable d'une année à l'autre, on note durant ces 11 années, un taux d'accroissement global de 169%.

Tableau 1 : Évolution des effectifs des bénéficiaires depuis 2002-2003

Année d'alphabétisation	Effectifs
2002-2003	286 425
2003-2004	450 335
2004-2005	469 206
2005-2006	655 478
2006-2007	709 155
2007-2008	651 263
2008-2009	656 307
2009-2010	706 394
2010-2011	702 119
2011-2012	735 062
2012-2013	769 402

Cette évolution, pour une part essentielle, est due à la mobilisation des ONG en charge des cours d'alphabétisation (**402 379** bénéficiaires en 2012-2013, soit près de 52,3% des bénéficiaires totaux) devenues la force centrale du système de formation. Les départements et institutions publics enregistrent à leur tour 328 932 bénéficiaires (42,8%) et les entreprises moins de 2 000 bénéficiaires.

Entre les départements et institutions publics, le Ministère des Habous et des Affaires islamiques développe une stratégie conséquente (environ 250 000 bénéficiaires en 2012-2013 des 328 932 pour la totalité de ces opérateurs, soit plus que 75%) sans toutefois ambitionner les mêmes approches (pas de post alphabétisation professionnalisante).

Tableau 2 : Répartition des effectifs des inscrits pour l'année d'alphabétisation 2012-2013 selon les programmes d'intervention, le milieu de résidence et le genre

Programmes	Urbain			Rural			Total général
	F	M	Total	F	M	Total	
Programme général	13 547	764	14 311	18 017	3 990	22 007	36 318
Opérateurs publics	177 595	18 677	196 272	108 033	24 627	132 660	328 932
ONG	177 117	9 094	186 211	186 768	29 400	216 168	402 379
Entreprises	825	266	1 091	481	201	682	1 773
Total général	369 084	28 801	397 885	313 299	58 218	371 517	769 402

Tout en reconnaissant l'impact de ces efforts, la comparaison entre les dernières données disponibles à l'échelle régionale (Algérie, Tunisie, Maroc, Egypte et Mauritanie) pour l'année 2009, montrent que si la situation s'améliorait sensiblement, elle restait néanmoins préoccupante, surtout pour les femmes en milieu rural (cf. tableau ci-dessous).

Tableau n°3 : Etat comparé de la situation (région) de l'alphabétisme des jeunes (15–24 ans)

	Fin années 70		Fin années 80		Fin années 90		Actuelles	
Algérie	-		74,3 %		90,1 %		91,8 %	
	-	-	<i>h: 86%</i>	<i>f: 62 %</i>	<i>h: 94%</i>	<i>f: 86 %</i>	<i>h: 94%</i>	<i>f: 89 %</i>
Egypte	51 %		63,3 %		73,2 %		87,5 % %	
	<i>h: 63%</i>	<i>f: 38 %</i>	<i>h: 71%</i>	<i>f: 54%</i>	<i>h: 79%</i>	<i>f: 67%</i>	<i>h: 91%</i>	<i>f: 84%</i>
Maroc	44 %		58,4 %		70,5 %		79,5 % (*)	
	<i>h: 58%</i>	<i>f: 31%</i>	<i>h: 71%</i>	<i>f: 46 %</i>	<i>h: 81%</i>	<i>f: 60 %</i>	<i>h: 87%</i>	<i>f: 72%</i>
Mauritanie	-		-		61,3 %		68,3 %	
	-	-	-	-	<i>h: 68%</i>	<i>f: 55 %</i>	<i>h: 71%</i>	<i>f: 65 %</i>
Tunisie	-		74,3 %		82,8 %		96,8 %	
	-	-	<i>h: 86%</i>	<i>f: 62 %</i>	<i>h: 90%</i>	<i>f: 75 %</i>	<i>h: 98%</i>	<i>f: 96 %</i>

(* : Données 2009), (Source : données ISU UNESCO)

En analysant la situation actuelle, il faut mettre en exergue l'impact des efforts accomplis pour la résorption de l'analphabétisme; l'étude Enquête Nationale sur l'Analphabétisme au Maroc (ENAM 2013), évalue désormais le taux d'analphabétisme chez la population âgée de 10 ans et plus, aux environs de 28 %, contre 38 % en 2006 (Enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et

la déscolarisation - ENANSD 2006) et 43 % en 2004 (recensement général de la population et de l'habitat - RGPH).

Les disparités de genre et de milieu restent néanmoins importantes : ainsi, au vu des dernières données disponibles (Enquête Nationale sur l'Analphabétisme au Maroc ENAM 2013), une jeune fille marocaine sur quatre, en milieu rural, est analphabète (moins d'une sur dix en milieu urbain). Aussi, la situation actuelle montre la persistance des déséquilibres, ainsi les jeunes (moins de 35 ans) ne représentent plus que 44 % du public annuel des bénéficiaires des campagnes d'alphabétisation. Les 15-24 ans sont aujourd'hui plus en retrait, que les autres tranches d'âge. Ces déséquilibres sont également constatés au niveau du milieu rural et de certaines régions, où les efforts d'alphabétisation sont plus ou moins adaptés aux besoins des publics cibles, suivant le niveau d'implantation des ONG dans ces zones.

La politique sectorielle d'alphabétisation au Maroc a fait l'objet d'un premier appui de l'Union européenne, à partir de 2008, par un montant de 27 M €. Ce premier appui visait à améliorer la qualité du système et des apprentissages, l'accès aux formations et également d'en favoriser l'intégration avec les cours et activités de post alphabétisation. Au terme de ce soutien, un bilan plutôt positif en découle, notamment en termes d'amélioration des taux de rendement et du taux d'absorption, de mise en place d'un dispositif de certification des bénéficiaires et de renforcement de la lutte contre l'analphabétisme, particulièrement dans les 11 Académies Régionales de l'Education et de Formation (AREF) les plus en difficulté en termes d'analphabétisme. À ce propos l'impact positif principal de l'appui de l'UE a été confirmé par la progression du taux de résorption du stock d'analphabétisme, dans les 11 AREF ciblées de plus de 23% chez la population âgée de 15 ans et plus sur la période de l'appui contre une progression nationale de 12%. Comme le souligne le récent rapport d'activité de la DLCA sur cette même période « les régions qui ont le plus contribué à la réduction de l'analphabétisme durant la période 2007 – 2012 sont celles qui se caractérisaient par les taux les plus importants ». Ce point confirme qu'une logique d'équité en matière de politique publique (concentrer les efforts là où les problèmes sont les plus importants) permet d'atteindre des résultats probants. Si l'on analyse la politique sectorielle à l'aune des critères formulés par l'UNESCO (gouvernance, qualité, financement, formation,..) il est certain que des progrès notables ont été accomplis depuis 2004. Mais des engagements restent à développer. C'est d'ailleurs l'un des objectifs du nouveau cadre stratégique (2013 – 2016) formulé pour le secteur et du « Plan d'action » de la DLCA qui en découle. Il s'agira d'amplifier d'avantage l'impact des démarches (830 000 bénéficiaires attendus en 2016), d'améliorer les rendements et surtout de renforcer les logiques de post alphabétisation.

Le présent appui au secteur, dans le cadre du programme SPRING, s'inscrit dans le prolongement des efforts nationaux et internationaux, et devrait permettre de prolonger la dynamique positive enclenchée et ainsi d'envisager un taux d'analphabètes aux environs de 20 % à l'horizon 2016 et de

15% à l'horizon 2020. D'un point de vue général, l'objectif de ce nouvel appui est de contribuer à une meilleure intégration des citoyens dans leur environnement social, économique, politique et culturel par le biais d'une alphabétisation durable.

1. INTERVENTION

1.1 Objectifs

L'objectif général est de rendre effective l'amélioration des conditions de vie et de participation économique, sociale et politique des populations socialement les plus défavorisées par la contribution à la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de l'analphabétisme et d'insertion des alphabétisés.

Les objectifs spécifiques (OS) sont:

En appui aux priorités gouvernementales d'augmentation du nombre des bénéficiaires de la politique d'alphabétisation, l'appui cherchera plus particulièrement à :

- **L'objectif spécifique 1** : accroître, de manière significative, les effets durables de l'alphabétisation, en contribuant à l'efficacité du pilotage de la stratégie, à la mise en œuvre de programmes d'action, en favorisant une logique d'intervention intersectorielle et en renforçant les capacités d'intervention auprès des publics plus nécessiteux (milieu rural, jeunes de moins de 25 ans et adultes dans les régions les plus touchées par l'analphabétisme).
- **L'objectif spécifique 2** : soutenir l'avenir professionnel, économique et social des bénéficiaires et plus particulièrement des jeunes (15-24 ans). Le programme permettra de renforcer l'adaptation des programmes d'intervention aux besoins des bénéficiaires en œuvrant sur certains facteurs de qualité de la stratégie liés au développement de la post-alphabétisation dans ses différentes dimensions (sociale, économique et professionnelle).
- **L'objectif spécifique 3** : préparer les évolutions qui, à moyen ou long terme, s'imposeront au secteur (décentralisation/déconcentration ; qualification professionnelle des bénéficiaires, insertion sociale et économique de tous les bénéficiaires). Cet objectif consiste à donner les moyens de mise en œuvre de la stratégie aux acteurs de la politique sectorielle (cadres centraux et régionaux notamment), favoriser une logique de déconcentration et donc de responsabiliser chacun d'eux pour une meilleure efficacité.

1.2 Résultats escomptés et principales activités

1.2.1 Résultats escomptés de l'objectif spécifique 1

Trois résultats et 6 sous-résultats sont liés à l'OS 1 :

Résultat 1 : L'impact de la stratégie sectorielle d'alphabétisation est plus conséquent.

R 1.1 : la stratégie d'intervention en zone rurale est renforcée.

R.1.2 : les publics les plus jeunes (15-24 ans) font l'objet d'une intervention, tant quantitative que qualitative, plus conséquente.

R.1.3: la gouvernance et le pilotage institutionnel du secteur sont renforcés (opérationnalisation de l'agence nationale de la lutte contre l'analphabétisme) et la convergence intersectorielle soutenue.

Résultat 2 : L'intervention de la stratégie sectorielle accorde une attention particulière aux régions où l'analphabétisme est le plus développé (11 régions⁴ sur 16).

Résultat 3 : Les pratiques professionnelles des opérateurs sont améliorées pour rendre la stratégie plus efficiente.

R.3.1 : le système d'information et de suivi de la stratégie est renouvelé dans une logique d'individualisation (suivi des bénéficiaires) et d'insertion socio professionnelle (post alphabétisation).

R 3.2 : le suivi et l'évaluation des ONG est assuré de manière systématique.

R 3.3 : La formation des alphabétiseurs est renforcée, pour répondre aux demandes des bénéficiaires (notamment des publics jeunes) et aux nouveaux besoins andragogiques et de post alphabétisation. Cette formation est développée dans le sens de contribuer à une meilleure stabilité des formateurs.

1.2.2 Résultats escomptés de l'objectif spécifique 2

Deux résultats (4 et 5) et 2 sous résultats sont liés à l'OS 2.

Résultat 4 : Les capacités d'intervention en post alphabétisation sont développées.

⁴ Il s'agit selon l'enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et la déscolarisation de 2006, des AREF suivantes : Sous Massa Draa - Gharb Charda Bni Hssen - Chaouia-Ouardigha - Marrakech Tensift – Oriental - Doukkala Abda - Tadla-Azilal - Meknès-Tafilalet - Fes-Boulmane - Taza Al Hoceima - Tanger Tetouan. L'étude ENAM de 2013, tout en pointant des améliorations sur certaines AREF qui sont à peine passées en dessous de la moyenne nationale (28%), confirme le besoin de soutien sur ces mêmes territoires.

Résultat 5 : Une vision professionnalisante et intersectorielle de l’alphabétisation est développée.

R 5.1 : un système d’évaluation et de certification du deuxième niveau d’alphabétisation (niveau 2) est mis en place favorisant le bon développement de la post alphabétisation.

R 5.2 : le développement d’un conventionnement associant ONG et acteurs économiques locaux (artisans, commerçants, petite entreprise) est engagé.

1.2.3 Résultat escompté de l’objectif spécifique 3 (OS 3).

Un résultat est lié à l’OS 3 :

Résultat 6 : Les logiques de territorialisation de l’activité (travail en réseau des acteurs d’alphabétisation au niveau du terrain, création de centres régionaux ou provinciaux de validation, etc.) sont impulsées.

1.3 Principales activités.

Les activités sont citées à titre indicatif :

Pour le résultat 1 : il s’agit de favoriser, principalement via les interventions des ONG, le développement de la formation en alphabétisation en milieu rural. Ceci suppose un travail de rapprochement avec les populations cibles mais également le développement d’une logique de proximité et de communication adaptée aux besoins de ces populations. Aussi les activités viseront le développement des formations spécialisées en direction des publics les plus jeunes, tant en alphabétisation qu’en post alphabétisation. Cette approche reposera sur la création et la mise en place de modules spécifiques à ces publics. Pour le sous-résultat concernant l’efficacité de la stratégie et la gouvernance globale, l’opérationnalisation de l’Agence permettra, en plus du renforcement de la gouvernance et le pilotage institutionnel du secteur, de développer la dimension intersectorielle et la convergence entre les programmes d’alphabétisation et d’autres secteurs et programmes de développement au Maroc, grâce à la diversité des institutions qui y seront représentées.

Pour le résultat 2 : il s’agit de concentrer les formations en alphabétisation dans les régions les plus en difficulté par l’amélioration du taux de résorption de l’analphabétisme pour ces AREF et donc l’extension de la couverture des formations en termes de bénéficiaires et des diplômés.

Pour le résultat 3 : il s’agit à la fois de renouveler le dispositif de suivi mis en place entre 2008 et 2012 (système d’information et de management des programmes d’alphabétisation – SIMPA, initié par UNESCO et adapté par la Direction de la Lutte Contre l’Analphabétisme) pour favoriser un suivi

individuel des bénéficiaires, de poursuivre le travail d'évaluation externe des activités des ONG mis en place dans le cadre de l'appui budgétaire de l'UE (phase 1), et de contribuer à la mise en place de formations (qualification andragogique) adaptées aux formateurs potentiels et au référentiel de compétences professionnelles attendues.

Pour le résultat 4 : il s'agit de développer le nombre de bénéficiaires de post-alphabétisation et d'opérateurs (principalement les ONG) ouvrant des possibilités de formations, en post- alphabétisation de manière à augmenter sensiblement les possibilités d'accueil et l'attractivité de ce programme.

Pour le résultat 5 : il s'agit d'initier puis de développer de nouvelles formes de conventions permettant d'associer, dans une logique de post-alphabétisation professionnalisante, à la fois des ONG et des acteurs professionnels du terrain. Cette association pourra prendre différentes formes : tutorat, formation, encadrement, accueil, etc. Ces conventions, devraient permettre une meilleure implication des acteurs potentiels en alphabétisation, notamment le privé et certains secteurs économiques.

Pour le résultat 6 : il s'agit d'œuvrer à la mise en place de « centres de validation » des compétences acquises en alphabétisation tant pour des bénéficiaires n'ayant pas pu faire valider leurs compétences à travers le système de certification actuel en alphabétisation (suivi de formations avant 2010) que pour des autodidactes, qui se sont alphabétisés d'une manière informelle ou individuelle.

1.4 Durée

La période d'exécution de la convention de financement à signer avec le gouvernement est de 60 mois. Cette période d'exécution comprend deux phases, comme suit :

- Une phase de mise en œuvre opérationnelle, qui commence à l'entrée en vigueur de la convention de financement et dure 48 mois;
- Une phase de clôture d'une durée de 12 mois, qui commence à la date marquant la fin de la phase de mise en œuvre opérationnelle.